



Les personnels affectés en CIS rempliront l'ensemble des missions dévolues à un centre de secours, côtier ou non, en période estivale, dans un département où l'affluence touristique entraîne un important surcroît d'activité opérationnelle.

Ces personnels participeront également à la vie courante du centre de secours.

Les personnels affectés au SDIS rempliront des missions de renforts CODIS, vigies, et diverses missions dans les services.

Renseignements et retrait des
dossiers de candidature
au bureau du volontariat :

02 97 54 56 49

cchassagne@sdis56.fr

RECRUTE

Pour la saison estivale 2012

DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS

Affectés dans les CIS ou au SDIS

Conditions de recrutement :

Etre majeur - FIA SPV validée
Permis B

Profil recherché, qualifications souhaitées :

- FDF1- Formation secours routier
- Chef d'agrès VSAV (SAP2)
- SAV 2
- Personnels aptes à la conduite VSAV
- Permis Poids Lourds et COD 1
- Chefs d'équipe et sous-officiers

